

# CAEV

Espèce(s) cible(s) : Caprins

Agent(s) pathogène(s) : Virus ( Small Ruminant Lentivirus )



## Quel intérêt de tester un animal à l'introduction vis-à-vis du CAEV ?

Un animal positif est une source de contamination « à vie » pour les animaux de votre troupeau.

Les voies de transmission de la maladie sont nombreuses :

- consommation de colostrum / lait
- inhalation de particules virales
- contact indirect via du matériel d'allaitement, de soins

Le virus responsable du CAEV présente un caractère insidieux :

- réponse immunitaire tardive
- apparition lente des signes de la maladie ( amaigrissement, troubles respiratoires et mammaires ).

### 1 A quel moment effectuer ce test ?

Idéalement, avant que l'animal n'arrive dans votre exploitation et, dans tous les cas, avant de l'introduire dans le troupeau.

### 2 Pourquoi l'analyse n'est-elle réalisée que sur des animaux de plus de 12 mois ?

Le virus induit une réponse immunitaire tardive chez l'animal infecté. Lorsque celui-ci est testé trop jeune, il y a de fortes chances que le résultat soit négatif alors que l'animal est porteur du virus.

### 3 Que signifie un résultat positif au test ELISA ?

Un résultat positif au test ELISA signifie que le système immunitaire de l'animal a réagi à la présence du virus et a produit des anticorps dirigés contre celui-ci.

### 4 Un animal « positif » peut-il redevenir négatif ?

Un animal infecté par le CAEV est infecté à vie. Il représente donc un risque réel de contamination sur le long terme pour ses congénères.

### 5 Quelle attitude adopter face à un résultat positif ?

Ne pas accepter d'introduire cet animal dans votre élevage. S'il a, malheureusement, déjà été intégré dans votre troupeau, procédez à sa réforme immédiate et faites tester le reste du troupeau dans les 6 à 12 mois qui suivent.

### 6 Est-ce intéressant de tester un animal à l'introduction si je participe au plan de lutte fédéral ?

En tant qu'éleveur participant au plan de lutte CAEV, seuls des animaux issus de troupeaux indemnes de la maladie peuvent être introduits chez vous. Tester le CAEV à l'introduction peut donc sembler superflu. Cependant, le kit achat assure le dépistage de nombreuses autres maladies vis-à-vis desquelles aucun statut n'est connu.

« Leur santé,  
notre priorité ! »

## Le saviez-vous ?

En Belgique, les éleveurs caprins peuvent, sur base volontaire, intégrer le plan de lutte fédéral visant à acquérir et maintenir le statut « indemne » de CAEV au sein de leur troupeau.